



Conseil Constitutionnel
Secrétariat Général

Traduction non-officielle

N°.....

Communiqué de Presse

Le Secrétaire général du Conseil constitutionnel a l'honneur d'informer le public que le Conseil Constitutionnel a tenu une réunion en séance plénière le 07 février 2018 à 10h00, dans le Bâtiment Blanc du Palais d'État de Chamcar Môn, pour examiner et voter l'ordre du jour suivant :

1. L'avis du Conseil Constitutionnel adressé à Sa Majesté le Roi, concernant la demande d'amendement des articles 34 nouveau, 42, 49, 53 et 118 nouveau de la Constitution
2. Les questions diverses.

Cette séance plénière a produit les résultats ci-dessous:

1. Le Conseil a décidé à l'unanimité des 8 voix de son ensemble (un membre absent pour cause de maladie), que le projet de loi constitutionnelle portant amendement des articles 34 nouveau, 42, 49, 53 et 118 nouveau de la Constitution était possible.
2. Pour les questions diverses, le Conseil a décidé :
 - De la nomination de ses deux porte-paroles additionnels: Son Excellence Monsieur TAING RATANA et Son Excellence Monsieur PROM VICHETH AKARA.
 - De la création de robes de juges pour les membres du Conseil Constitutionnel.

Par conséquent, veuillez prendre note de cette information.

Phnom Penh, le 07 février 2018